

## PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU VENDREDI 13 JANVIER 2012

- PRÉSENTS** : Mmes COURBOULAY Mireille - FAUCHARD Agnès - TERRIENNE Michelle.  
MM. ALLEMAND Jean Paul - BALAT Gaël - BERTHAULT Michel -  
CHARBONNIER Bruno - DUMONT Gilles - DURET Bernard - GUYON  
Christophe - HUMEAU Joseph - M. MECKES Charles - OSTRIC André -  
PASTEAU Claude - SOLON Gérard - SORIN Nicolas - SUPIOT Yannick.
- EXCUSÉS** : Mmes BESNIER Jacqueline - GABORIEAU Cécile - LANDELLE Françoise.  
MM CHÂTEAU Jean-Yves - FOURNIER Bernard - GODERIAUX Gilles -  
HUMEAU Ambroise - JARNOUX Dominique - MARCHAND Benoit -  
MICHON Bernard - TESSIER Michel.
- ABSENTE** : LEROY Claire.
- INVITES PRÉSENTS** : MM. ALLARDI Christophe - AUDINEAU Gilles - MOULLEC Thierry -  
OLIVIER Yannick - TEXIER Fabien.
- INVITÉE EXCUSÉE** : Mme BIENVENU Roselyne.



### OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

M Supiot ouvre ce Comité Directeur en présentant ses vœux 2012 aux membres présents.

Puis il fait part du décès de Michel Château, ancien élu de la Ligue Poitou Charentes, de la FFBB et Trésorier de la Zone Ouest et du décès du jeune Romain Girard du Mans SCM victime d'un malaise lors d'une rencontre. L'ensemble du Comité Directeur présente ses sincères condoléances à leurs familles.

Le départ de Matthieu Porier : le Président le remercie de son investissement au sein de notre structure et du Pôle féminin en particulier.

Le recrutement de Julien Claude : 28 candidats se sont manifestés pour le poste à pourvoir, 7 ont

LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

2, rue Gauguin - 44800 ST HERBLAIN

Téléphone 02.51.78.85.85 - Fax. 02.51.78.80.08

courriel : [secretariatgeneral@liguebasket.com](mailto:secretariatgeneral@liguebasket.com)

été convoqués pour un entretien à l'issue duquel Julien Claude a été retenu. Présent à ce Comité Directeur, il se présente. Salarié du club ABC les Trois Rivières, Julien a participé dans le domaine de la formation de cadres et des sélections du Comité de Loire Atlantique. Il a également participé à l'opération découverte du basket au sein des écoles primaires et du collège. Il se dit heureux d'avoir été recruté par la Ligue.

Le photocopieur : plusieurs sociétés ont été contactées. Leurs propositions sont intéressantes car nous sommes arrivés au terme du contrat de location. A titre d'information, le loyer d'un montant de 985 euros actuellement, passerait à 515.

Les membres du Comité Directeur seront consultés par courrier électronique sur les différentes propositions et devront se prononcer.

Sportéo : le Président et le Trésorier travaillent sur ce dossier, de son côté M Ostric a bouclé le dossier des bourses relatives aux pensionnaires des Pôles.

Le CNDS : le dossier devra être prêt pour le 15 février.

Les organismes de formation : il en existe deux : Agefos PME (auquel cotise la Ligue) et Uniformation.

Uniformation s'est positionné auprès du Ministère comme étant l'interlocuteur du monde sportif et a récupéré ainsi l'intégralité des versements de notre monde associatif. Or le Cosmos, affilié avec Agefos, a refusé de signer la convention et donc la modification relative à ce transfert de financement.

Cette décision nous permet de rester à Agefos tout en devant régler la part obligatoire à Uniformation. M Supiot propose de rester en l'état.

M Texier demande pour quelle raison n'avons - nous pas le choix ?

M Supiot répond que la loi française impose à une branche qui adhère à un organisme collecteur qu'elle ne peut adhérer qu'à cet organisme. Or l'histoire fait que le sport vient de mettre en place la CCN et en l'absence de décret ne peut se voir imposer de cotiser à un seul organisme.

Mme Courboulay estime qu'il est dommage de régler à la fois Agefos et Uniformation.

M Supiot répond que nous n'avons pas le choix. Nous devons régler la part obligatoire à Uniformation, l'autre à Agefos (ou à Uniformation) mais la Ligue est satisfaite d'Agefos ce qui n'était pas le cas avec l'autre organisme.

Mme Courboulay pense que nous perdons de l'argent. Nous cotisons à deux organismes mais un seul rembourse. De fait nous versons à Uniformation « à perte ».

La labellisation des SSS : en raison du retard apporté dans la transmission des documents, ce dossier a été réglé en dernière minute. Le Président souhaite qu'à l'avenir les démarches soient faites en amont afin de ne plus se retrouver dans une telle situation. Actuellement, le dossier de la SSS de Clémenceau de Cholet n'a pas été traité.

M Sorin constate que cette démarche, lourde à gérer dans l'ancienne procédure, s'est alourdie par ce transfert vers la Ligue.

La demande de subvention du Comité Handisport Bretagne Pays de Loire : ce Comité avait souhaité une subvention à hauteur de 1000 euros. Le Président demande à chacun de s'exprimer.

M Ostric constate que la réglementation interdit à une Ligue d'accorder des subventions. Par ailleurs, il pense que l'on peut soutenir un athlète handicapé dans sa démarche personnelle, mais refuse de subventionner une manifestation.

Mme Terrienne ajoute qu'elle n'est pas opposée à une aide mais elle doit rester exceptionnelle.

M Supiot constate que ce serait le moyen d'encourager la signature de la convention avec le Handisport.

M Sorin souligne que l'aide au Handisport est un volet du CNDS.

M Charbonnier relève que la subvention est demandée pour une manifestation qui se déroule chaque année.

Le Comité Directeur décide, par 11 voix contre 6 d'apporter une aide à titre exceptionnel. Elle sera à définir (matériel ?).

Le statut de l'entraîneur : Le Président annonce que nous devons modifier le statut de l'entraîneur qui aujourd'hui nous pose de vrais problèmes.

La démission de M Régis Garnier : pris par ses obligations professionnelles, Régis a présenté sa démission. M Supiot le remercie de son investissement tout au long de ces années.

Le schéma directeur des équipements : MM Ostric et Texier interviennent sur ce point. Le conseil Régional a lancé un programme d'évaluation des besoins en équipements pour les dix ans à venir. Il demande l'établissement d'un schéma directeur de cohérence des équipements, qui lui permettra de programmer et cofinancer les projets.

Le basketball est le sport collectif choisi pour développer son projet. Un état des lieux, les orientations générales pour le développement de la discipline, les besoins en équipement à l'horizon 2025 doivent être définis.

Nous avons engagé une stagiaire, mademoiselle Océane Gouret, étudiante au STAPS, pour monter le dossier, sous la direction d'André Ostric. Une convention a été signée entre les parties.

O. Gouret utilisera les travaux du service cartographie de la FFBB.

A. Ostric et O. Gouret prendront contact avec tous les départements pour une vision d'ensemble des besoins de la ligue.

## **ADOPTION DU COMITE DIRECTEUR DU 14 OCTOBRE 2011**

Après la prise en compte des observations, le Comité Directeur est approuvé à l'unanimité.

## **LES COOPERATIONS TERRITORIALES : MISE EN PLACE DE LA REGLEMENTATION**

Mme Terrienne rappelle les dispositions adoptées par le Comité Directeur Fédéral, en fin de saison dernière, relatives aux Unions et aux Ententes.

Celles - ci sont les suivantes :

- **Les Unions ne sont autorisées qu'en championnat de France et en division qualificative.**
- **Les Ententes n'existent plus.**
- **Les Unions évoluant dans les divisions inférieures à la division qualificative ainsi que les Ententes en catégories jeunes sont transformées en Coopération Territoriales.** Leurs modalités de fonctionnement sont définies par l'entité (Ligue ou Comité) à laquelle elles appartiennent.

Par cette modification, la FFBB souhaite aider les territoires à faible densité de licenciés. Notre Ligue n'étant pas dans cette situation, Mme Terrienne propose au Comité Directeur une réglementation proche de celle des Unions en senior, et une réglementation proche de celle des Ententes en catégories jeunes.

M Supiot confirme que si dans certaines Ligues, ces nouvelles structures sont justifiées, elles ne le sont pas dans notre entité. Une réglementation plus contraignante que le texte fédéral nous permet de préserver les projets formation mis en place dans les clubs et de préserver le niveau global de notre basket régional.

Mme Terrienne ajoute que les Coopérations Territoriales n'ayant pas de personnalité juridique ne font pas l'objet de déclaration en Préfecture et que les licenciés doivent appartenir aux clubs qui constituent l'entité. Se pose alors le problème des licences T.

M Audineau observe que lors des Assises organisées par la FFBB, la Coopération Territoriale avait été envisagée d'une manière plus souple et notamment en matière de licence T.

M Charbonnier déclare qu'il existe des licenciés qui seront dans la situation d'appartenir à un club qui n'est pas membre de la Coopération Territoriale : les arbitres. Par ailleurs il souhaite que les précisions en matière financière figurant à l'article 43, soient également portées dans l'article 42.

Mme Terrienne constate que ces cas sont exceptionnels et que, dans l'article 42, la Convention définit les modalités financières en catégories senior. Il n'y a pas lieu de les ajouter.

M Pasteau demande si un club peut, en catégorie jeune, appartenir à plusieurs Coopérations Territoriales ?

Mme Terrienne répond qu'un club ne peut appartenir qu'à une Coopération Territoriale par catégorie d'âge.

M Audineau demande si un dossier de demande de création d'une telle structure peut - être refusé.

Mme Terrienne répond que oui. L'avis de ou des Comités Départementaux sera pris en compte.

Après la prise en compte des observations, le Comité Directeur approuve le texte **en autorisant 1 licence T maximum en catégories seniors et jeunes.**

## LE POINT SUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE FEMININS 2013

M Audineau, Président du Comité de Vendée, précise que chacun dans son secteur avance à son rythme. Les représentants de la FFBB font bouger les lignes en terme de promotion et de communication. Mais en terme de marketing, il faut constater qu'il n'y a peu d'ouvertures. Il ajoute que le Conseil Général de Vendée souhaite s'impliquer fortement dans la communication.

M Solon confirme les propos de M Audineau et ajoute que les partenaires locaux seront exclus au profil de ceux de la FIBA et de la FFBB.

M Audineau constate que la FFBB tente d'élargir « les postes » pour permettre aux partenaires des organisateurs de se positionner. Les collectivités territoriales ne devraient se voir attribuer que très peu de places.

M Solon ajoute que les packages « panneau et places VIP » sont inabordables. De nombreuses sociétés ne peuvent entrer.

M Audineau déclare que la cellule fédérale est plutôt positive mais elle est bloquée par la FIBA. Il termine son intervention en annonçant que les déroulants et kakémonos vont être présentés. Ils comporteront les dates et lieux de la manifestation.

M Supiot fait état de la rencontre entre le Conseil Régional, la Ligue, la Présidente du Comité du Maine et Loire et le Président de Vendée pour évoquer le financement de la compétition.

Un nouveau mode de financement sera à l'ordre du jour de la réunion de la commission consultative régionale qui se déroulera le 16 à Angers. Un groupe de réflexion sur le sport en Pays de la Loire va être mis en place. L'un de ces groupes sera piloté par M Soulard, chargé aux sports au Conseil Régional. La réflexion doit faire en sorte que l'Euro 2013 soit un terrain d'expérimentation pour la conjugaison des financements par l'ensemble des collectivités.

A l'issue de la réunion du 16, l'organisation d'une réunion sera programmée au siège de la Ligue Régionale. Elle réunira l'ensemble des collectivités et entités afin de mutualiser les subventions.

M Supiot ajoute qu'un financement sur deux exercices a été proposé mais n'a pas intéressé les collectivités qui toutefois n'ont pas fermé la porte à une telle suggestion.

M Supiot poursuit en annonçant qu'il a assisté aux vœux de la Mairie de Trélazé. Les travaux de la salle avancent normalement.

M Balat soulève le problème du chevauchement des compétitions lors des 13 au 16 juin 2013 où les championnats d'Europe et la LNB se disputeront sur ces mêmes dates.

M Supiot espère qu'un accord sera trouvé entre la FFBB et la LNB.

## LES COMPETITIONS DE LA ZONE OUEST

Les membres du Comité Directeur avaient été consultés sur la possibilité de n'organiser qu'un TIL au lieu de deux. Seulement la moitié des élus avaient répondu ce qui a eu pour conséquence de le voir à l'ordre du jour ce soir.

Lors de la réunion de la Zone Ouest et après le retrait de la Ligue Poitou Charentes, l'organisation de deux TIL était remise en cause. Les différentes Ligues devaient se prononcer sur la possibilité de n'avoir qu'une seule compétition (la qualificative) pour les M2.

M Supiot donne la parole aux techniciens.

M Moulec annonce que les techniciens de la Zone Ouest défendent cette organisation car :

- Elle a plus d'aspects positifs que de négatifs.
- Que faire si la compétition est annulée ?
- Notre Zone a toujours été en pointe en terme d'idées et d'organisation et a mis en place des compétitions qui fonctionnent bien.
- Que ce TIL est indispensable à la Toussaint, date où il est difficile d'envisager une autre formule.

M Charbonnier précise que la Ligue de Bretagne prendra sa décision au mois de juin et que la Basse Normandie souhaite le maintien de la formule. Il ajoute qu'il n'est pas simple de penser à une autre organisation, l'expérience vécue il y a quelques années par nos jeunes s'était avérée décevante.

Ensuite M Charbonnier compare les coûts des précédents tournois, étant entendu que la Ligue d'accueil règle l'ensemble de la facture.

Le TIL de la Rochelle : 1678,80 euros (avec le stage).

Le TIL de la Roche S/Yon : 8208,15 euros.

M Supiot pense qu'une nouvelle organisation pourrait s'articuler autour d'un stage et un tournoi ou d'un stage et des rencontres avec des équipes d'un très bon niveau.

M Moullec précise que cette formule est déjà effective sur le stage de février.

Le Dr Guyon pense que la Ligue ne doit pas se mettre en avant et doit suivre l'avis de la commission technique. Il ne voit pas les avantages à enlever une compétition qui donne satisfaction. Si certaines Ligues ont des problèmes financiers ce n'est pas le cas de la nôtre. Il estime par ailleurs que le TIL permet aux autres Ligues d'avoir une compétition..

Mme Terrienne répond que notre Ligue ne se met pas en avant puisque le problème a été soulevé lors de la réunion de la Zone Ouest. Elle rappelle que notre sélection masculine a, pendant quatre ans, écrasé la compétition ce qui à son sens n'a présenté aucun intérêt en terme de formation. Elle ajoute que notre Ligue n'a pas vocation à faire de l'animation et à « investir » pour aider les autres Ligues d'autant que dans les années futures, et en raison du recul du bénévolat, des choix financiers devront être faits.

M Texier constate qu'une organisation différente est proposée sans que le coût global soit remis en cause.

M Ostric est surpris de voir ce sujet, qui a fait l'objet d'une vive discussion lors du dernier Bureau soit à l'ordre du jour de cette réunion. Il pense que certaines personnes présentes sont mal informées du problème et qu'elles vont devoir se prononcer lors d'un vote.

M Ostric, dont l'avis est de ne rien changer, estime que si cette compétition de Toussaint est annulée la Ligue ne fera plus rien. Il demande à ceux qui souhaitent voir ce TIL disparaître de se réunir et de penser à une nouvelle organisation.

Mme Terrienne répond que tous les membres du Comité Directeur sont informés de la proposition parce que le compte rendu du Bureau du 2.12 en fait largement état et qu'ils ont eu à se prononcer lors d'un vote.

M Moullec observe qu'une nouvelle organisation devra être annualisée ce qui à son sens n'est pas forcément une bonne opération en terme financier. Par ailleurs, après le retrait de la Ligue Poitou Charentes, le problème du financement du tournoi à trois est posé.

M Supiot répond aux propos de M Ostric en précisant que le vote de chacun est respectable. Il ajoute que l'argent de la Ligue doit servir à la formation de nos jeunes. Il exige, si le Comité Directeur décide de maintenir la formule en l'état, que l'on n'invite pas une équipe dont la Zone n'organise pas de TIL sur la période de Toussaint.

Mme Terrienne propose de surseoir à la décision et laisser le soin aux futurs élus de décider.

M Supiot est d'un avis contraire puisque le calendrier des compétitions et stages doit être mis en place avant le mois de juin. Il propose de réunir les Présidents des Ligues de la Zone Ouest.

M Moullec soulève le problème du financement du tournoi à trois car la Ligue Poitou Charentes ne va sûrement pas régler des sommes pour une compétition ou elle ne participe pas.

M Supiot approuve, les tournois M1 seront financés d'une manière, les M2 d'une autre.

M Charbonnier observe qu'il avait soulevé ce problème lors de la dernière réunion de la Zone Ouest.

M Pasteau pense que l'argent doit être utilisé pour la formation du joueur. Les tournois doivent apporter une plus value autrement ils n'ont pas raison d'être. L'argent doit-être utilisé différemment et plus efficacement.

M Supiot : si l'on nous dit que ces tournois sont d'un niveau suffisant pour faire progresser nos jeunes, la compétition doit alors être maintenue. Si le niveau est insuffisant il y a lieu de modifier la formule.

M Charbonnier souligne l'investissement des organisateurs et des bénévoles lors de ces tournois.

Le Comité Directeur doit se prononcer sur la question : êtes- vous pour le maintien de la formule actuelle ?

Oui : 9 voix.

Non : 8 voix.

**La formule du TIL est donc maintenue.**

## **PERSPECTIVES POUR LE FUTUR MANDAT**

Nous arrivons en fin de mandat, M Supiot demande aux élus de se positionner sur leurs intentions à la fin de saison.

M Sorin se dit partant pour un futur mandat avec une réserve : autour de quel projet ? Il sera également candidat aux élections du Comité de Mayenne.

M Dumont sera candidat et a sollicité des personnes pour se présenter à la Ligue. Il rejoint M Sorin sur l'obligation d'un projet. Il sera candidat aux élections de son Comité.

M Meckes sera candidat et souhaite intégrer une commission régionale.

M Duret qui est arrivé cette année, sera à nouveau candidat.

M Audineau ne se présentera ni aux élections de la Ligue ni à celles du Comité de Vendée.

M Allemand confirme qu'il cesse toute activité au sein de la Ligue.

M Solon dit se représenter et s'investir autour d'un projet intéressant.

M Berthault ne se représente ni à la Ligue, ni au Comité du Maine et Loire.

M Pasteau se représente.

M Humeau J déclare ne pas se représenter en raison des déplacements. Il souligne qu'il a aimé travailler au sein de la Commission Sportive.

M Balat se représente. Il souhaite avoir un investissement plus important.

Mme Courboulay ne se représente pas pour deux raisons : elle doit déménager et quitter Nantes et se dit déçue du fonctionnement de la Ligue.

M Olivier ne se présentera pas à la Ligue mais aux élections de son Comité. Il a cependant sollicité des personnes pour qu'elles fassent candidature au Comité Directeur de la Ligue.

MM Guyon, Charbonnier et Ostric se représentent.

Mme Fauchard n'a pas arrêté sa décision, ni Mme Terrienne qui se dit circonspecte face aux cessations d'activités de personnes qui assuraient les Présidences d'importantes commissions.

M Supiot a bien entendu la notion de projet mais ajoute que le scrutin de liste n'existe pas. Sa position n'est pas arrêtée mais il aurait tendance à donner une réponse positive en fonction du choix de certains sauf à ce qu'il y ait une désaffection trop importante.

# TOUR D'HORIZON DES COMMISSIONS

## COMMISSION TECHNIQUE

M Charbonnier évoque :

### **La formation du joueur :**

Le TIC des 21 et 22 décembre à Mayenne (53) : le Comité de Loire Atlantique a remporté la compétition masculine, le Comité de Vendée la compétition féminine.

Le TIL M1 des 24 au 26 février à Besse S/Braye : l'organisation est bouclée.

Le CIC M1 s'est déroulé au lycée de la Joliverie à Nantes : le bilan en est très positif en terme de qualité des installations et de participation des Comités.

Pendant les vacances de février les M2 masculins seront en stage à St Jean de Monts, les filles à Sablé S/Sarthe. A cette même période se déroulera le CIC B2 à St Jean de Monts.

### **La formation de cadres :**

M Texier intervient et fait état de :

L'ER dont la 1<sup>ère</sup> partie s'est déroulée du 19 au 22 décembre à St Jean de Monts et le second préventif se déroulera du 16 au 18 février à St Jean de Monts.

Les évaluations seront mises en place au mois de mars.

Les stagiaires qui valident leur formation pourront (à la condition de posséder le PSC1) demander une équivalence du Certificat de Qualification Professionnelle en faisant parvenir à la DTBN le document adéquat avant le 21 avril 2012.

Les évaluations, en cette année de réforme des diplômes, vont nécessiter une organisation spécifique difficile à mettre en place (salles, créneaux horaires, évaluateurs et cobayes). Nous devons nous mobiliser (entraîneurs, arbitres et dirigeants) pour que les stagiaires puissent passer leur évaluation dans les meilleures conditions.

L'année 2012 - 2013 verra la continuité de la formation initiale sur 4 niveaux et la mise en place du CQP.

M Supiot, sollicité par un candidat, pose les questions suivantes :

- Si un ER n'a pas passé le diplôme de secouriste avant le 21 avril 2012, peut-il prétendre à l'équivalence CQP ? Non répond M Texier.

- Si l'ER n'est pas validé peut-il passer l'examen sans refaire le cursus de formation ? Oui répond M Texier.

**La présentation des modifications du statut de l'entraîneur** : M Charbonnier présente ces modifications qui seront à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

**Les contrôles des obligations relatives au statut de l'entraîneur** : trois dossiers ont été ouverts pour non respect des obligations : Carquefou et Sablé en cadets, Nantes ASPTT en minimes masculins. Ces équipes ont été remises à disposition de leur Comité. Dans un premier temps Carquefou et Nantes ASPTT ont introduit un recours. La Commission les a traités le 4 janvier. Elle a

décidé de revenir sur sa décision pour le club de Nantes ASPTT qui réintérait alors le championnat régional et de confirmer celle prise pour Carquefou.

M Supiot déclare que les réactions des clubs ont été vives et que la situation a été lourde à gérer. Il regrette l'étude tardive des recours le 4 janvier à quelques jours du début de la seconde phase ce qui a mis la Commission Sportive Régionale et le Comité de Loire Atlantique dans des situations ingérables.

Après avoir constaté que les dossiers de ces deux clubs étaient presque similaires, le Président de la Ligue a contacté les membres de la Commission Technique et les membres du Bureau Régional et a décidé :

- Une modification du statut de l'entraîneur qui ne devra plus voir les équipes sanctionnées devoir rejoindre la compétition départementale à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.
- La réintégration de l'équipe de Carquefou en championnat régional.

Le Président s'est déplacé à Carquefou et a rencontré les dirigeants et les parents des joueurs. Il a affirmé que la Ligue Régionale n'était pas responsable de cette situation qui avait pour origine le non respect des obligations par le club.

M Olivier, Président du Comité de Loire Atlantique, regrette qu'un membre de la Commission Technique ait reproché à son Comité de ne pas réintégrer Carquefou au plus haut niveau de ses championnats cadets. Il tient à dire que seul son Comité est compétent dans la gestion de ses compétitions.

M Olivier souhaite également évoquer « l'incident » qui s'est déroulé sur le TIC de Mayenne où sa délégation s'est présentée avec un joueur supplémentaire. Ce jeune, Etienne Bureau, est un TGG. M Olivier déclare que c'est un membre de l'ETR qui a contacté le CTF du Comité pour que ce jeune soit sur la compétition. Le Comité n'a eu aucune volonté de tricherie et ce problème n'aurait jamais dû se passer s'il avait été réglé en amont. Il regrette que la personne qui a contacté le Comité ne se soit pas manifestée sur la compétition.

M Moullec précise que les CTS avaient contacté plusieurs fois M Lahonda pour que ce jeune soit présent à Mayenne. Il rappelle que c'est leur travail de faire en sorte qu'un TGG soit sur une telle manifestation. Chaque année, les CTS demandent l'intégration de grands car ils souhaitent travailler pour l'avenir.

M Sorin relate que les chefs de délégations présents (ils étaient trois) ont soulevé le problème du non respect du cahier des charges par le Comité de Loire Atlantique.

M Olivier assure que la délégation était connue huit jours avant la compétition.

M Sorin répond que la composition de la délégation a subi trois modifications dans les huit derniers jours.

M Supiot demande que nous tirions les enseignements de cet incident et que la communication se fasse plus tôt afin d'éviter les contestations.

M Sorin soulève le problème de la présence d'un coordinateur de la Ligue sur le TIL de février. Mme Courboulay se dit disponible pour assurer ce poste.

## LE POINT SUR LES STRUCTURES

M Ostric évoque la rentrée dans nos structures :

Pôle masculin : le Pôle ne rencontre pas de problèmes.

En raison de frais d'entretien élevés, le Président de la Similienne omnisports a souhaité rencontrer la Ligue Régionale pour demander une revalorisation de l'indemnité versée pour l'utilisation par notre Pôle de la salle. Les parties se sont mises d'accord sur un montant de 1000 euros. M Supiot rappelle que le CNDS avait accordé, lors de la présentation du projet, une subvention parce que notre Pôle s'y entraînait.

Pôle féminin : M Ostric n'a rien de particulier à signaler ;

## COMMISSION SPORTIVE

M Allemand donne les informations suivantes :

**Le point sur le déroulement de la saison :**

Les compétitions seniors :

En raison des qualifications en Coupe de France, certaines rencontres sont en retard dont deux à Beaupréau Fief Sauvin en RF1.

Au vu des classements actuels en division NM3, il faut s'attendre à une descente supplémentaire en RM1 et donc en RM2 et RM3.

Les finales et barrages du 6 mai se tiendront à Bouaye et St Jean de Boiseau (Basse Loire).

Les compétitions jeunes :

- les championnats benjamins(ines) : les poules sont complètes. Le Comité de Loire Atlantique a présenté une équipe supplémentaire en benjamin en raison d'une défection d'une équipe du Comité de Mayenne.

- Les championnats minimes : la Commission Technique ayant, après son recours réintégré Nantes ASPTT en minime masculin, la Commission Sportive s'est trouvée avec neuf équipes pour une poule de huit. La poule d'honneur B a donc été portée à 9 équipes (grille de 10). Les équipes disputeront une phase aller (4 rencontres à domicile et 4 à l'extérieur), le championnat se poursuivra par une autre phase en 3 poules de 3 équipes déterminées en fonction du classement.

- Les championnats cadets : l'équipe de l'Union Carquefou Ste Luce a été réintégrée après la journée du 7 janvier (1<sup>ère</sup> journée retour). Elle prend la place de l'exempt en poule honneur A.

M Allemand tient à remercier publiquement Véronique Igielski, secrétaire chargée de la Commission, de son investissement. Elle n'a pas hésité à faire des heures supplémentaires le vendredi, veille du démarrage des compétitions. Elle a mené à bien les modifications des championnats minimes et cadets et fait en sorte que les nouvelles poules soient sur le site.

L'Open Juniors masculins (92 - 93 - 94) : Il se déroulera le week end des 18 et 19 février à Ecoflant. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 20 janvier. La formule de la compétition sera déterminée par le nombre d'inscriptions. Cet Open pourrait donner une place à la compétition nationale.

La Coupe des Pays de la Loire : Les 1/8 de finales prévues les 25 et 26 février avec deux rencontres à disputer pour des équipes évoluant en RF1 et RM1. Les équipes disputeront deux rencontres pendant le weekend. Le match de Coupe a été programmé en fonction du planning du championnat.

### **LES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES 2012 - 2013 :**

Lors de la réunion plénière sportive du 14 décembre, les propositions suivantes ont été faites :

#### Cadets (96 - 97) :

Cadets Elite : 12 équipes.

Autres niveaux : 24 équipes.

#### Cadettes (96 - 97) :

Suppression de la catégorie cadette Elite.

Deux niveaux dès le début de la compétition avec montées et descentes pour accéder à la seconde phase (30 équipes).

M Moullec souhaiterait que cette compétition soit maintenue car il craint un affaiblissement du niveau.

M Allemand répond que ce championnat n'a jamais marché. De plus il existe un gros écart entre les équipes du haut du classement et celles qui sont mal classées.

#### Minimes masculins et féminins (98 - 99) :

Deux niveaux dès le début de la compétition avec montées et descentes pour accéder à la seconde phase (24 équipes).

#### Benjamins masculins et féminins (2000 - 2001) :

Première phase départementale.

Seconde phase régionale (16 équipes en masculin et 16 équipes en féminine).

#### Juniors masculins et féminins (93 - 94 - 95) : compétition identique à celle des benjamins(ines)

Première phase départementale.

Seconde phase régionale.

Aucune obligation au niveau du statut de l'entraîneur ni du statut de l'arbitrage.

M Allemand précise que les Comités 44 et 49 ont le projet de lancer une compétition junior. Le CD85 va peut être se lancer, le CD53 non et le CD72 est en cours de réflexion.

#### Respect des obligations sportives (article 3.7)

Ces obligations qui ne concernaient, en jeune, que les compétitions Elites seront étendues aux catégories cadets, cadettes, minimes masculins et féminins. La catégorie benjamin(ine) est exclue de ces obligations qui généreront en cas de non - respect une pénalité financière de 150 euros et une pénalité sportive : non accès aux Play - offs.

Le Comité Directeur approuve l'ensemble de ces propositions.

## **COMMISSION DES QUALIFICATIONS**

Mme Terrienne indique que la Ligue a traité à ce jour 395 mutations M, 18 mutations B, 18 intra - départementales, 9 licences T et 6 benjamins(ines) autorisés.

Elle ajoute que le nombre de licenciés de notre Ligue s'établit à 58 856 et est en augmentation de 1,47 % par rapport au chiffre (à la même date). de la saison passée. Les licences sont réparties de la manière suivante :

CD44 : 21 001 : + 1,56%.

CD49 : 16 358 : + 0,36%.  
CD53 : 3 517 : - 3,83%.  
CD72 : 6 404 : + 5,66%.  
CD85 : 11 566 : + 2,39%.

Les Comités de la Sarthe et de Vendée sont respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du Challenge National du licencié.

La mutation de M Bailly à Laval Francs Archers : la CRSRQ a qualifié par erreur M Bailly qui avait argué vouloir jouer dans sa catégorie d'âge. Or il a évolué avec son nouveau club en senior et a joué contre Louverné son ancien groupement sportif.

M Fournier lui a adressé un courrier avec copies au Comité de Mayenne et au club de Louverné et Laval Francs Archers.

### **COMMISSION SALLES ET TERRAINS**

M. Berthault annonce que 15 salles ont été homologuées depuis le début de saison. Douze dossiers ont été transmis à la Fédération.

La Commission Fédérale des Salles et Terrains a souhaité rencontrer les Présidents des Commissions Régionales le 27 janvier au siège de la FFBB. Les nouvelles dispositions règlementaires et l'évolution de la base de données FBI salles seront à l'ordre du jour.

### **GROUPE COMMUNICATION**

Le partenariat avec Nantes Rezé Basket : la Ligue achètera 1000 places et les mettra à disposition des clubs. L'information paraîtra sur le site. M Moullec demande 60 places pour les participants au CIC.

Le nouveau tee-shirt : il dotera les finales jeunes ainsi que le Challenge Benjamin. Il comporte un nouveau logo en phase avec l'actualité du basket.

Les chemises : les membres du Comité Directeur seront dotés d'une chemise (d'un chemisier pour les femmes).

### **COMMISSION MEDICALE**

Le Dr Guyon donne les informations ci - dessous :

A - La réunion du CROS du 17/12/2011 :

I - Suite à l'absence du Dr Amioni, le Docteur Dupre reprend une :

a) Conférence sur les visites de non contre indication chez les sportifs en compétition.

⇒ Avant 12ans : il peut être intéressant d'effectuer un bilan cardiaque : ECG dans certaines disciplines.

⇒ Entre 12 et 35 ans

ECG tous les 3 ans jusqu'à 20 ans

tous les 5 ans jusqu'à 35 ans

⇒ Après 35 ans : tous les 3 à 5 ans: en fonction des facteurs de risque et intérêt grandissant du Test d'Effort après 35 ans.

EE (épreuve d'effort) non systématique ne repère que les sténoses significatives et doit être maximale.

### indications :

Homme diabétique asymptomatique de plus de 45 ans reprenant le sport.

Femme diabétique asymptomatique de plus de 55 ans reprenant le sport.

Homme ou Femme asymptomatique avec 2 facteurs de risque reprenant le sport homme >45 ans et femme >55 ans..

Homme ou Femme ayant une cardiopathie ou hyper tension.

Homme ou Femme symptomatique.

Homme de plus de 40 ans : sport intense asymptomatique.

Femme de plus de 50 ans : sport intense asymptomatique.

Sport chez un sujet âgé de plus de 65 ans asymptomatique.

### Echo cardiaque

⇒ Si souffle

⇒ Si sportif de haut niveau. Si fait avant 15 ans à renouveler 1 fois.

### b) Sportif de Haut Niveau

☒ Règlement ministériel par l'arrêt de février 2004.

☞ Examen clinique 2 fois/an

☞ ECG 1 fois/an

☞ Test d'effort tous les 4 ans

☞ Echo cardiaque : 1 fois dans sa vie si > 15 ans

☞ Bandelettes urinaires 2 fois/an

☞ Suivi Psychologique 2 fois/an

☞ Suivi Biologique : NFS réticulocytose, Ferritinémie une fois par an si > 15 ans

☒ règlement fédéral particulier, en fonction des sports et des Fédérations

☞ ECG tous les ans

☞ EE tous les ans

☞ Echo Cardiaque tous les 4 ans

☞ Bio tous les ans.

☞ Urine : bandelette.

## II - Dopage

Voir sur le site [info@afld.fr](mailto:info@afld.fr)

- Disparition des DU (déclaration d'usage)

- Conservation des justificatifs de prise de substances thérapeutiques.

### a) Substances interdites

#### 1/ Agents anabolisants

a - Stéroïdes anabolisants androgènes (exogènes ou endogènes).

b - Autres agents anabolisants

#### 2/ Facteur de croissance, hormone peptidique

c - Insuline

d - Corticotrophine

e - Hormone de croissance

f- EPO : agent stimulant l'erythropoiese

g - Gonadotrophine

#### 3/ Beta 2 agoniste : chez les sujets asthmatiques

tous les Betas 2 agonistes sont interdits sauf

⇒ Salbutamol = ventoline : maximum 1600 µg/24 heures, taux de concentration dans le sang inférieur à 1000 ng/ml : utilisation dans les règles thérapeutiques de l'asthme reconnu.  
⇒ Salmeterol : serevent et seretide : à dose thérapeutique.  
le formoterol = symbicort, foradil nécessite une AUT : effet anabolisant et stimulant.

4/ Antagoniste et modulateur hormonaux.

5/ Diurétique et autres agents masquants

Si association diurétique + salbutamol = demande d'un AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour les 2 substances).

6/ Injection de plaquettes intra tendineuses

b) Méthodes interdites

1 - Amélioration des transferts d'oxygène

↔ Transfusion sanguine : autologue, homologue et hétérologue.

↔ Produit à base d'hémoglobine.

2 - Manipulation chimique ou physique

↔ falsification : fausse urine

↔ perfusion intraveineuse

↔ prélever, manipuler et réinjecter le sang.

3 - Dopage génétique

c) Substances et méthodes interdites en compétition

1 - Stimulant : Amphétamines, Adrénaline

\* la caféine : n'est pas interdit

\* adrénaline locale par voie nasale ou ophtalmique n'est pas interdite

\* éphédrine et la méthyléphédrine sont interdites si concentration supérieur à 10 µg/ml

\* pseudoéphédrine : interdite si concentration dans les urines >150 µg /ml

(actifed, dolirhume, rhinadvil, humex, sudafed) en vente libre, rechercher en compétition, durée de vie courte, il faut arrêter le traitement 24 heures avant la compétition et prendre corticoïde nasale.

2 - Narcotiques interdits : buprenorphine, héroïne dérivée morphinique et fentanyl

3 - Cannabinoïde : cannabis, haschich, marijuana : interdits

4 - Glucocorticoïde par voie orale, IV, IM ou rectale. Certificat d'incompatibilité avec la pratique du sport. Garder un double du certificat et triple au médecin fédéral et prévenir le médecin de l'antenne de lutte contre le dopage.

↔ La voie nasale est autorisée pour les rhinites allergiques ou per annuelle.

↔ Injection intra articulaire de corticoïde est autorisée.

Substances interdites dans certains sports

1) Alcool.

2) Béta bloquant

B - Autres questions :

I - Question sur la survenue d'un problème médical, en cours de match « courrier de Nathalie Guyon secrétaire de Trignac basket »

si malaise en cours de match, qui peut interdire au joueur de reprendre le match et qui est responsable.

1<sup>ère</sup> réponse : si médecin officiel du match, la décision est prise par le médecin.

2<sup>ème</sup> réponse : si médecin non officiel dans les tribunes, il donne son avis et les arbitres officiels

représentant la F.F.B.B. ou la Ligue prennent leur décision.

3<sup>ème</sup> réponse : si pas de médecin les représentants de la Ligue ou de la Fédération sont les arbitres qui peuvent empêcher le joueur de reprendre le match.

La question sera abordée lors de journées médicales auprès du médecin Fédéral DR Guinceste pour essayer d'avoir une attitude cohérente dans une situation comparable.

M Supiot intervient pour préciser que dans un tel cas la FFBB (ou ses entités) peuvent - être mises en cause. Leur représentant sur le terrain est l'arbitre. La Comed va se positionner, l'avis du juriste de la FFBB sera demandé. S'il est confirmé que, dans cette situation, il appartient à l'arbitre de décider si le joueur ou la joueuse peut continuer à jouer, nous devons informer les officiels.

II - Réunion du Comité d'administration de l'IRMS, le 19 janvier 2012 et donc je ne pourrais être présent, ce même jour à la réunion du médecin du Comité de Vendée.

III - Réunion de l'AMCD (antenne médicale de la lutte contre le dopage), le 26 janvier 2012.

IV - Journées médicales du 22 au 24 mars 2012.

↳ Soirée club le 23 mars

↳ Congrès médical le 24 mars

↳ Congrès fédéral le 25 mars

V - Invitation adressée à tous les médecins agréés des départements des Pays de la Loire. Pour leurs frais de déplacements, il leur a été conseillé de se rapprocher de leurs comités.

## QUESTIONS DIVERSES

M Sorin s'étonne de ne pas avoir eu d'écho sur les décisions prises par le Comité Directeur Fédéral.

M Dumont : après le décès de Romain Girard, Gilles demande que soient largement diffusées les informations sur l'Association « 14 » qui a pour vocation de lutter contre la mort subite.

M Allemand s'interroge sur le bilan financier présenté après l'Open de Château Gontier qui s'est avéré négatif.

M Supiot lui répond qu'une décision sera prise après le retour du Trésorier.

M Olivier signale que son Comité a contacté une société afin d'extérioriser les sauvegardes des données informatiques. Il pense qu'il serait souhaitable de mutualiser nos systèmes de sauvegardes.

M Balat demande ce qu'il en est de la situation des arbitres haut niveau ?

M Supiot répond que trois personnes ont démissionné : le répartiteur Pro A, le répartiteur CF1 et le responsable de la Cedam. Ces personnes ont été remplacées.

M Ostric soulève le problème de l'arrivée des jeunes filles du Pôle le dimanche soir. Mme Suteau ne veut plus effectuer plusieurs voyages à la gare et les parents des jeunes filles souhaitent que ce service perdure.

M Supiot affirme qu'il est hors de question qu'un employé de la Ligue effectue plusieurs voyages pour amener les jeunes filles au CREPS. La ligne SNCF passe au Mans, Angers et Nantes ce qui

permet une desserte relativement souple aux jeunes et faire coïncider leur arrivée à l'heure du passage de notre minibus.  
Par ailleurs les parents, dont le domicile est relativement proche, peuvent amener leur enfant à Nantes. Enfin il y a une autre possibilité : l'accueil des jeunes peut être reporté au lundi matin.

**Le Président de la Ligue,  
Yannick SUPIOT**

**La Secrétaire Générale adjointe,  
Michelle TERRIENNE**